

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2801

21 décembre 2010

SOMMAIRE

Arania S.A., SPF	134411	Leonard Patrimoine S.A.	134410
Cypris S.A.	134411	Loopy S.A.	134428
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	134402	Loopy S.A.	134428
DeTeF	134413	Loopy S.A.	134410
EC3 (Lux) S.à r.l.	134402	Luxab S.A.	134424
ECF London Office S.à r.l.	134416	Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l.	134443
Edmonton Holdings S.A.	134413	McKey Luxembourg S.à r.l.	134428
EETEK Solar Holding S.à r.l.	134424	Meldel Invest S.A.	134431
Fashion Coiffure S.à r.l.	134429	Menuiserie Afonso S.à r.l.	134432
Finpic S.A.	134432	Mont Blanc Investment S.A.	134441
FLE Property 4	134438	MTLP Holding S.A.	134441
Fortezza Parent S.à r.l.	134413	Mustique Capital Holding S.A.	134411
Fortezza Sisterco S.à r.l.	134415	MyTravel Luxembourg S.à r.l.	134424
Greenwich Data (Chesham) S.à r.l.	134443	Newfood S.A.	134442
Groupe FNP S.A.	134415	Nibaspa S.à r.l.	134442
Hannover Holdings S.A.	134415	Nice Living	134442
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	134434	Nordim S.A.	134443
HH Luxembourg 2 S.à r.l.	134437	Nord/LB Covered Finance Bank S.A. ...	134442
HK Media Beteiligungsgesellschaft S.A. .	134447	Novus Capital	134448
Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l.	134437	NR Participation Holding S.A.	134446
Komoditis MKT Luxembourg	134428	Nulea S.A.	134447
Kravitz & Ashe Investments S.A.	134437	Nulea S.A.	134447
Kub12 S.A.	134437	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. ...	134448
Lemanik Sicav	134410	Peafield Holdings S.à r.l.	134427

EC3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.937.

Par résolutions signées en date du 11 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Luke Hamill, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Ian Gear, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X7LX London, Royaume Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153209/15.

(100176752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.983,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43286;

here represented by Gaele Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on September 30, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name of "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.", (formerly known as ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l. and hereafter the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 345 of February 17, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 21, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred fifty-five thousand four hundred eighty-three Euro (EUR 455.483,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to four hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-three Euro (EUR 467.983,00), by creation and issuance of four hundred fifty-five thousand four hundred eighty-three (455.483) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept the following entities and individuals as new shareholders of the Company (altogether hereafter referred to as the Shareholders):

- Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan

House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43283;

- Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43284;

- Mr. Gilbert J. Roberts, born in Grand Junction, Colorado, United States of America, in September 29, 1960 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. Paul Crawley, born in Guildford, United Kingdom, in December 22, 1958 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. Einar Rasmussen, born in Wuppertal, Germany, in December 13, 1964 and having his professional address at Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Germany;

- Mr. Robin Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, in January 4, 1956 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. John Swainston, born in London, United Kingdom, in August 6, 1949 and having his professional address at Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australia;

- Mr. Nigel Fielden, born in Southampton, United Kingdom, in January 28, 1961 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

- Mr. Peter Hill, born in Winnipeg, Manitoba, Canada, in September 21, 1961 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. Randy Dannewitz, born in Belmond, Iowa, United States of America, in February 4, 1958 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. Scott Beattie, born in Dunfermline, Scotland, in November 18, 1967 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

- Mr. David Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, in March 3, 1953 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

- Mr. Ron McKerron, born in Toronto, Ontario, Canada, in September 22, 1948 and having his professional address at 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada.

Intervention - Subscription - Payment

- Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prenamed, declares to subscribe for four hundred thirty-two thousand seven hundred fifty-two (432.752) New Shares by contribution in kind in the total amount of four hundred thirty-two thousand seven hundred fifty-two Euro (EUR 432.752,00) corresponding to five hundred eighty-nine thousand fifty-seven United States Dollars (USD 589.057,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1).

- Thereupon intervened Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prenamed, here represented by Gaele Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prenamed, declares to subscribe for nine thousand fifty-seven (9.057) New Shares by contribution in kind in the total amount of nine thousand fifty-seven Euro (EUR 9.057,00) corresponding to twelve thousand three hundred twenty-eight United States Dollars (USD 12.328,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2).

- Thereupon intervened Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prenamed, here represented by Gaele Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prenamed, declares to subscribe for three hundred seventy-eight (378) New Shares by contribution in kind in the total amount of three hundred seventy-eight Euro (EUR 378,00) corresponding to five hundred fifteen United States Dollars (USD 515,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 3).

- Thereupon intervened Mr. Gilbert J. Roberts, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Gilbert J. Roberts, prenamed, declares to subscribe for four thousand nine hundred fifty-nine (4.959) New Shares by contribution in kind in the total amount of four thousand nine hundred fifty-nine Euro (EUR 4.959,00) corresponding to six thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 6.750,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Gilbert J. Roberts, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 4).

- Thereupon intervened Mr. Paul Crawley, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Paul Crawley, prenamed, declares to subscribe for seven hundred thirty-five (735) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of seven hundred thirty-five Euro (EUR 735) corresponding to one thousand United States Dollars (USD 1.000,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Paul Crawley, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 5).

- Thereupon intervened Mr. Einar Rasmussen, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Einar Rasmussen, prenamed, declares to subscribe for one thousand eight hundred thirty-seven (1.837) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of one thousand eight hundred thirty-seven Euro (EUR 1.837,00) corresponding to two thousand five hundred United States Dollars (USD 2.500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Einar Rasmussen, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 6).

- Thereupon intervened Mr. Robin Riley, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Robin Riley, prenamed, declares to subscribe for one thousand four hundred sixty-nine (1.469) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of one thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 1.469,00) corresponding to two thousand United States Dollars (USD 2.000,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Robin Riley, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 7).

- Thereupon intervened Mr. John Swainston, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. John Swainston, prenamed, declares to subscribe for three hundred sixty-seven (367) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of three hundred sixty-seven Euro (EUR 367,00) corresponding to five hundred United States Dollars (USD 500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. John Swainston, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 8).

- Thereupon intervened Mr. Nigel Fielden, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. Mr. Nigel Fielden, prenamed, declares to subscribe for one thousand one hundred two (1.102) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of one thousand one hundred two Euro (EUR 1.102,00) corresponding to one thousand five hundred United States Dollars (USD 1.500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Nigel Fielden, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 9).

- Thereupon intervened Mr. Peter Hill, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Peter Hill, prenamed, declares to subscribe for three hundred sixty-seven (367) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of three hundred sixty-seven Euro (EUR 367,00) corresponding to five hundred United States Dollars (USD 500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September

30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Peter Hill, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 10).

- Thereupon intervened Mr. Randy Dannewitz, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Randy Dannewitz, prenamed, declares to subscribe for three hundred sixtyseven (367) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of three hundred sixty-seven Euro (EUR 367,00) corresponding to five hundred United States Dollars (USD 500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Randy Dannewitz, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 11).

- Thereupon intervened Mr. Scott Beattie, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Scott Beattie, prenamed, declares to subscribe for two hundred fifty-seven (257) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of two hundred fifty-seven Euro (EUR 257,00) corresponding to three hundred fifty United States Dollars (USD 350,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Scott Beattie, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 12).

- Thereupon intervened Mr. David Riley, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. David Riley, prenamed, declares to subscribe for one thousand four hundred sixty-nine (1.469) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of one thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 1.469,00) corresponding to two thousand United States Dollars (USD 2.000,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. David Riley, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 13).

- Thereupon intervened Mr. Ron McKerron, prenamed, here represented by Gaelle Bernard, by virtue of a proxy given on September 30, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr. Ron McKerron, prenamed, declares to subscribe for for three hundred sixtyseven (367) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in kind in the total amount of three hundred sixty-seven Euro (EUR 367,00) corresponding to five hundred United States Dollars (USD 500,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Mr. Ron McKerron, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 14, together with the Receivables 1 to 14 are hereafter referred to as the Receivables).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of September 30, 2010 of the Company, certified 'true and correct' by its managers;
- a contribution declaration of the Shareholders, attesting that they are the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contribution in kind

The Shareholders, through their proxy holder, declare that:

- The Shareholders are the sole unrestricted owners of their respective Receivables and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been transferred and no legal or natural person other than their respective Shareholders are entitled to any rights as to the respective Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 30, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. First paragraph. The subscribed share capital is set at four hundred sixtyseven thousand nine hundred eighty-three Euro (EUR 467.983,00) represented by four hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-three (467.983) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43286,

ici représenté par Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.» (anciennement connue sous la dénomination ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l., ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 17 février 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 455.483,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 467.983,00), par la création et l'émission de quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois (467.983) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter les entités et les personnes suivantes comme nouveaux associés de la Société (ci-après les Associés):

- Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43283;

- Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43284;
- Mr. Gilbert J. Roberts, né à Grand Junction, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, le 29 septembre 1960 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Paul Crawley, né à Guildford, Royaume Uni, le 22 décembre 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Einar Rasmussen, né à Wuppertal, Allemagne, le 13 décembre 1964 et ayant son adresse professionnelle au Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Allemagne;
- Mr. Robin Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1956 et ayant son adresse professionnelle à 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. John Swainston, né à Londres, Royaume Uni, le 6 août 1949 et ayant son adresse professionnelle au Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australie;
- Mr. Nigel Fielden, né à Southampton, Royaume Uni, le 28 janvier 1961 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume Uni;
- Mr. Peter Hill, né à Winnipeg, Manitoba, Canada, le 21 septembre 1961 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Randy Dannewitz, né à Belmond, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, le 4 février 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Scott Beattie, né à Dunfermline, Ecosse, le 18 novembre 1967 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume Uni;
- Mr. David Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 03 mars 1953 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Ron McKerron, né à Toronto, Ontario, Canada, le 22 septembre 1948 et ayant son adresse professionnelle au 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada.

Intervention - Souscription - Paiement

- Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prénommé, déclare souscrire à quatre cent trente-deux mille sept cent cinquante-deux (432.752) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de quatre cent trente-deux mille sept cent cinquante-deux Euro (EUR 432.752,00) correspondant à cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 589.057,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 1).

- Est alors intervenu Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prénommé, déclare souscrire à neuf mille cinquante-sept (9.057) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de neuf mille cinquante-sept Euro (EUR 9.057,00) correspondant à douze mille trois cent vingt-huit Dollars Américains (USD 12.328,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 2).

- Est alors intervenu Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prénommé, déclare souscrire à trois cent soixante-dix-huit (378) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-dix-huit Euro (EUR 378,00) correspondant à cinq cent quinze Dollars Américains (USD 515,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 3).

- Est alors intervenu M. Gilbert J. Roberts, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Gilbert J. Roberts, prénommé, déclare souscrire à quatre mille neuf cent cinquante-neuf (4.959) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de quatre mille neuf cent cinquante-neuf Euro (EUR 4.959,00) correspondant à six mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 6.750,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Gilbert J. Roberts, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 4).

- Est alors intervenu M. Paul Crawley, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Paul Crawley, prénommé, déclare souscrire à sept cent trente-cinq (735) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de sept cent trente-cinq Euro (EUR 735,00) correspondant à mille Dollars Américains (USD 1.000,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Paul Crawley, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 5).

- Est alors intervenu M. Einar Rasmussen, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Einar Rasmussen, prénommé, déclare souscrire à mille huit cent trente-sept (1.837) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de mille huit cent trente-sept Euro (EUR 1.837,00) correspondant à deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 2.500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Einar Rasmussen, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 6).

- Est alors intervenu M. Robin Riley, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Robin Riley, prénommé, déclare souscrire à mille quatre cent soixante-neuf (1.469) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de mille quatre cent soixante-neuf Euro (EUR 1.469,00) correspondant à deux mille Dollars Américains (USD 2.000,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Robin Riley, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 7).

- Est alors intervenu M. John Swainston, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. John Swainston, prénommé, déclare souscrire à trois cent soixante-sept (367) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-sept Euro (EUR 367,00) correspondant à cinq cents Dollars Américains (USD 500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. John Swainston, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 8).

- Est alors intervenu M. Nigel Fielden, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Nigel Fielden, prénommé, déclare souscrire à mille cent deux (1.102) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de mille cent deux Euro (EUR 1.102,00) correspondant à mille cinq cents Dollars Américains (USD 1.500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Nigel Fielden, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 9).

- Est alors intervenu M. Peter Hill, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Peter Hill, prénommé, déclare souscrire à trois cent soixante-sept (367) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-sept Euro (EUR 367,00) correspondant à cinq cents Dollars Américains (USD 500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Peter Hill, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 10).

- Est alors intervenu M. Randy Dannewitz, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Randy Dannewitz, prénommé, déclare souscrire à trois cent soixante-sept (367) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-sept Euro (EUR 367,00) correspondant à cinq cents Dollars Américains (USD 500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Randy Dannewitz, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 11).

- Est alors intervenu M. Scott Beattie, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Scott Beattie, prénommé, déclare souscrire à deux cent cinquante-sept (257) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de deux cent cinquante-sept Euro (EUR 257,00) correspondant à trois cent cinquante Dollars Américains (USD 350,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Scott Beattie, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 12).

- Est alors intervenu M. David Riley, prénommé, ici représentée Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. David Riley, prénommé, déclare souscrire à mille quatre cent soixante-neuf (1.469) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de mille quatre cent soixante-neuf Euro (EUR 1.469,00) correspondant à deux milles Dollars Américains (USD 2.000,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. David Riley, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 13).

- Est alors intervenu M. Ron McKerron, prénommé, ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

M. Ron McKerron, prénommé, déclare souscrire à trois cent soixante-sept (367) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-sept Euro (EUR 367,00) correspondant à cinq cents Dollars Américains (USD 500,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par M. Ron McKerron, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 14, les Créances de 1 à 14 sont ci-après appelées ensembles les Créances).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2010 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport des Associés, certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction des Créances.

Réalisation effective de l'apport

Les Associés, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont seuls propriétaires sans restriction des Créances et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que les Associés ne détient de droit sur les Créances;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur conversion et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 30 septembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 467.983,00) représenté par quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois (467.983) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

134410

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153194/455.

(100176841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153321/10.

(100176611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.370.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153322/10.

(100176193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Loopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de la société Befac sarl RC B045.066, sise à 25 a Boulevard Royal L- 2449 Luxembourg de son poste de commissaire au compte.

2. Nomination au poste de commissaire au compte la société Compta Services & Partners Sàrl, RC B 104.830, sise 6 Jos Seylerstrooss L 8522 Beckerich et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153327/16.

(100176945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 19 novembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Björn LINDSTRÖM, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 19th 2010, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Björn LINDSTRÖM, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect Modern Treuhand SA as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010153342/17.

(100176786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

**Arania S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Cypris S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.473.

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CYPRIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 36473, constituée suivant acte reçu par le Notaire Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1991 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 351 du 27 septembre 1991,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 2 février 2004,

- suivant actes reçus par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg:

* en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 26 novembre 2004, et

* en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 945 du 22 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

2. Modification de la dénomination sociale de la société en "ARANIA S.A., SPF" et modification afférente de l'alinéa 1^{er} à l'article 1^{er} des statuts.

3. Ajout d'un nouvel alinéa 2 à l'article 4 des statuts

4. Modification de l'article 18 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "ARANIA S.A., SPF".

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1^{er} . (1^{er} alinéa).** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "ARANIA S.A., SPF"."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 2 à l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (alinéa 2).** Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

" **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout o il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153192/99.

(100176511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153210/9.

(100176723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

EXTRAIT

En date du 18 novembre 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société par Madame Fulvia Bizzozero, née le 03.06.1968 à Liège (B), en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 19.11.2010 et demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Nick Fegan
2. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153227/17.

(100176624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

DeTeF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société à responsabilité limitée DeTeF S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated under the name of TBU-5 International S.à r.l. by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th January, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 15th April, 2006, Number C-770. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 26th January, 2006 published in the Mémorial on 3rd May, 2006, Number C-864.

The meeting was presided over by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Christophe Bregeon, juriste, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The meeting appointed Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed on the agenda of the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

- 1) Decision on the liquidation of the Company
- 2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator

First resolution

The meeting unanimously resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to:

- appoint as liquidator Audiex S.A., with registered office in L1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;
- grant the fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator;
- authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without its special authorisation if such authorisation is required by law; and
- dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée DeTeF S.à r.l (la "Société") ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée sous la dénomination TBU-5 International S.à r.l. selon acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 15 avril 2006, numéro C-770. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 2006 publié au Mémorial le 3 mai 2006, numéro C-864.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé secrétaire Monsieur Christophe Bregeon, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé Monsieur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste signée ne varietur sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entierté du capital émis de la Société est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir été dûment informé de l'ordre du jour de la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

- 1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société
- 2) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de:

- nommer en tant que liquidateur Audiex S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;
- conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise;
- dispenser le liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent. Le liquidateur engage la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. SANTER, C. BREGON, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47761. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153196/94.

(100176484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153264/9.

(100176219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153272/10.

(100176704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

EXTRAIT

En date du 18 novembre 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société par Madame Fulvia Bizzozero, née le 03.06.1968 à Liège (B), en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 19.11.2010 et demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Nick Fegan
2. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153230/17.

(100176627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

ECF London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 156.742.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November.

Before Us Maître Carlo Wersandt, , notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 – and its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B-135.353.

represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 28 October 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF London Office S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that – as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS – such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) -Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Alexandre Moyret, manager, residing professionally at 10 rue

C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 12.500 et son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 28 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er} . - **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF London Office S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que – pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS – ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avois de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avois et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Monsieur Alexandre Moyret, gérant, demeurant professionnellement au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL – C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2010. Relation:LAC/2010/49277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le dix-huit novembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010153208/419.

(100176183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 19 novembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Torben MADSEN, M. Mikael HOLMBERG et de M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 19th, 2010, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN, Mr. Mikael HOLMBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the next annual general meeting;
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010153335/18.

(100176785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

MyTravel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 83.825.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 8 février 2002.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MyTravel Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010153345/15.

(100176560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

EETEK Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 152.697.

In the year two thousand and ten, on the 15th day of November,
Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EETEK Holding Energia-hatékonyasági Zrt., a private company limited by shares, governed by the laws of Hungary, with registered office at 1132 Budapest (Hungary), West End Business Center, Vaci ut 22-24, registered with the companies register of Budapest under number 01-10-045287,

here represented by Ms. Aziza Gomri, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by EETEK Solar Holding S.à r.l., a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 14 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1192 of 8 June 2010, with registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 152697 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
2. To issue thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed share capital increase.
3. To accept the subscription of the thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares and the full payment of such new shares as well as a share premium of three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-) in cash.
4. To amend article 5 of the Company's Articles of incorporation so as to reflect the capital increase.
5. To qualify Mr. Varga Csaba, manager appointed on 14 April 2010, class A manager.
6. To increase the number of managers from one (1) to four (4).
7. To appoint Mr. Alfredo Goyanes as new class A manager , Mr. Olivier Dorier and Mr. Hermann-Günter Schommarz as new class B managers with immediate effect and for an unlimited period.
8. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand euro (EUR 50,000 .-), divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The sole shareholder resolved to issue thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, EETEK Holding Energia-hatékonyasagi Zrt., represented as above stated, declared to subscribe to the thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay such shares as well as a share premium in the amount of three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-) in cash .

Proof of the above mentioned payment was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"Art. 5. The capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000 .-), divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to qualify Mr. Csaba Varga, manager appointed on 14 April 2010, as class A manager.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to increase the number of managers of the Company from one (1) to four (4).

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following as managers of the indicated class with immediate effect and for an unlimited time period: Mr. Alfredo Goyanes, born in La Coruna (Spain) on 23 April 1960, with professional address at Budapest 1132 (Hungary), Vaci ut 22-24, as class A manager; Mr. Olivier Dorier, born in St. Rémy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as class B manager and Mr. Hermann-Günter Schommarz, born in Amersfoort (South Africa) on 20 November 1970, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, as class B manager.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1.700.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 15 novembre,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

EETEK Holding Energia-hatékonyasági Zrt., une société établie et régie par les lois de Hongrie, établie et ayant son siège social à Budapest 1132 (Hongrie), West End Business Center, Vacı ut 22-24, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Budapest sous le numéro 01-10-045287,

représentée par Madame Aziza Gomri, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par EETEK SOLAR Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, (Grand-Duché de Luxembourg) constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 8 juin 2010, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.697 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cent euros (EUR 37,500.) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), divisé en douze mille cinq parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinquante mille euros (EUR 50,000.-), divisé en cinquante mille (50,000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Emission de 37,500 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposé.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de trente-sept mille cinq cents (37,500) nouvelles parts sociales et le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quinze mille euro (EUR 375,000.-) en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Qualification de Monsieur Varga Csaba, gérant nommé le 14 avril 2010, gérant de classe A.

6. Augmentation du nombre de gérant de un (1) à quatre (4).

7. Nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Alfredo Goyanes, gérant de classe A, Messieurs Olivier Dorier et Hermann-Günter Schommarz, gérant de classe B.

8. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37,500.) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), divisé en douze mille cinq parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinquante mille euros (EUR 50,000.-), divisé en cinquante mille (50,000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'associé unique décida d'émettre trente-sept mille cinq cents (37,500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite EETEK Holding Energia-hatékonyasagi Zrt., représentée comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à trente-sept mille cinq cents (37,500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites ainsi qu'une prime d'émission de trois cent soixante-quinze mille euro (EUR 375,000.-) en numéraire.

Il a été justifié de ce paiement au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décida de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

"Art. 5. Le capital s'élève à un montant de cinquante mille euros (EUR 50,000.-), divisé en cinquante mille (50,000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

Cinquième résolution

L'associé unique décida de qualifier Monsieur Varga Csaba, nommé gérant le 14 avril 2010, gérant de classe A.

Sixième résolution

L'associé unique décida d'augmenter le nombre de gérant de un (1) à quatre (4).

Septième résolution

L'associé unique décida de nommer les personnes suivantes comme gérant de la classe indiquée avec effet immédiat et pour une période indéterminée: Monsieur Alfredo Goyanes, né à La Coruna (Espagne) le 23 avril 1960, ayant son adresse professionnelle à Budapest 1132 (Hongrie), Vaci ut 22-24, gérant de classe A; Monsieur Olivier Dorier, né à St. Rémy (France) le 25 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, gérant de classe B et Monsieur Hermann-Günter Schommarz, né à Amersfoort (Afrique du Sud) le 20 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, gérant de classe B.

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomri, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2010 Relation: LAC/2010/50093 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153211/166.

(100176964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Peafield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010153400/13.

(100176679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

KOM MKT LUX, Komoditis MKT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.495.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153305/9.

(100176798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Loopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 04 septembre 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de Madame Lambert Mireille, de son poste d'administrateur.
2. Nomination au poste d'administrateur la société Global Perspectives Sarl, RC B 147.354, sise 27 Huewelerstrooss L 8521 Beckerich et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153326/15.

(100176945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Loopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 1^{er} janvier 2005

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur Theeuws André pour une durée indéterminée.

Avis: Changement d'adresse de Monsieur Theeuws André de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à 10 Route d'Arlon L-8410 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153328/15.

(100176945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts survenue le 1^{er} octobre 2010, Keystone Foods LLC, une LLC avec son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, l'actionnaire unique de la Société, a cédé 31,000 parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société, à Keystone Foods International Holdings LLC, une LLC avec son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, Keystone Foods International Holdings LLC devient l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour McKey Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010153338/19.

(100176250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Fashion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.758.

—
STATUTS

L'an deux mille dix,
le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Elisabete HENRIQUES DUARTE, coiffeuse, née à Mafra (Portugal), le 17 août 1972, demeurant au 55 rue de l'Electricité, L-4444 Belvaux;

2) Monsieur César HENRIQUES DUARTE, technicien commercial, né à Luxembourg, le 13 juin 1978, demeurant au 55 rue de l'Electricité, L-4444 Belvaux.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er} .

Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour Hommes et Dames et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

La société prend la dénomination de «FASHION COIFFURE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5.

Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6.

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Elisabete HENRIQUES DUARTE, prénommée, soixante-sept parts sociales	67
2) Monsieur César HENRIQUES DUARTE, prénommé, trente-trois parts sociales	33
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants au moins.

Art. 11.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 27 rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

- Madame Delphine MIGNOT, coiffeuse, née à Fleury-Mérogis (France), le 10 novembre 1975, demeurant au 4 Place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette;

b) Gérants administratifs:

- Madame Elisabete HENRIQUES DUARTE, coiffeuse, née à Mafra (Portugal), le 17 août 1972, demeurant au 55 rue de l'Electricité, L-4444 Belvaux;

- Monsieur César HENRIQUES DUARTE, technicien commercial, né à Luxembourg, le 13 juin 1978, demeurant au 55 rue de l'Electricité, L-4444 Belvaux.

Conformément à l'article DIX (10) des statuts ci-avant et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée et en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique avec un des gérants administratifs.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. HENRIQUES DUARTE, C. HENRIQUES DUARTE, J.J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13769. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010153236/133.

(100176538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Medel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 134.684.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 08 novembre 2010:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet au 01^{er} octobre 2010 à l'adresse suivante:
Rue Bender 3, L -1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Lambert

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010153354/14.

(100176875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Menuiserie Afonso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 19, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 123.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour MENUISERIE AFONSO S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010153355/12.

(100176373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.392.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FINPIC S.A., (R.C.S. Luxembourg B 103.392) (hereinafter, the «Company»), having its registered office in 29, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée under the name of GIDS, S.à r.l. by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 20th September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1248 of 7th December 2004.

The articles have been amended for the last time by deed of undersigned notary, on 13 October 2005, published in the Mémorial number 610 on 24 March 2006.

The meeting was presided over by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed Me Sascha Nolte, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting appointed Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, residing in Luxembourg, as scrutineer.

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all the forty thousand (40,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The meeting hereby takes decisions on the following items:

- 1) Decision on the liquidation of the Company
- 2) Appointment of the liquidators and determination of the powers of the liquidators

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The meeting unanimously resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to:

- appoint as liquidators Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in L – 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and Audiex S.A., with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;
- grant the fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidators;
- authorise the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without its special authorisation if such authorisation is required by law; and
- dispense the liquidators from drawing up an inventory and they may refer to the books of the Company. The liquidators may delegate, under their responsibility, all or part of their powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidators may bind the Company under their joint signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPIC S.A. (R.C.S. Luxembourg B 103.392) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à 29, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination de GIDS, S.à r.l. suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1248 du 7 décembre 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial numéro 610 du 24 mars 2006.

L'assemblée a été présidée par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé secrétaire Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

2. Il appert de ladite liste de présence que la totalité des quarante mille (40.000) actions émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

3. L'assemblée prend des décisions sur les points suivants

- 1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société
- 2) Nomination des liquidateurs et fixation des pouvoirs des liquidateur

Par la suite, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de:

- nommer en tant que liquidateurs Monsieur Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à L – 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve et Audiex S.A., avec siège social au L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie 2;

- conférer aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

- autoriser par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise;

- dispenser les liquidateurs de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine. Les liquidateurs engagent la Société sous leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: R. BEYER, S. NOLTE, S. DAMIEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48443. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153240/99.

(100176635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.075,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

In the year two thousand and ten on the twentieth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, and

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given respectively on October 19, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of July 30, 2010, published in III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 25.575,00) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 38.075,00), by the creation and issuance of twenty-five thousand five hundred seventy-five (25.575) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Approval of the subscription of twenty-one thousand seven hundred seventy-nine (21.779) shares and of the payment of the total subscription price of twenty-one thousand seven hundred seventy-nine Euro (EUR 21.779,00) by HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

3. Approval of the subscription of three thousand seven hundred ninety-six (3.796) shares and of the payment of the total subscription price of three thousand seven hundred ninety-six Euro (EUR 3.796,00) by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

4. Amendment of the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws to be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 38.075,00) represented by thirty-eight thousand seventy-five (38.075) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each".

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of twentyfive thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 25.575,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-eight thousand and seventy-five Euro (EUR 38.075,00), by creation and issuance of twentyfive thousand five hundred and seventy-five (25.575) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for twenty-one thousand seven hundred and seventy-nine (21.779) new shares and fully pays them up in the nominal amount of twenty-one thousand seven hundred and seventy-nine Euro (EUR 21.779,00) by a contribution in cash in the same amount; and

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for three thousand seven hundred and ninety-six (3.796) new shares and fully The total amount of twenty-five thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 25.575,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

Following the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-eight thousand and seventy-five Euro (EUR 38.075,00) represented by thirty-eight thousand and seventy-five (38.075) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, et

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes les deux ici représentées par Melle Suzana Guzu, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 19 octobre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après, la Société), avec siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154832, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044, en date du 30 septembre 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 25.575,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-huit mille

soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) par la création et l'émission de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze (25.575) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Approbation de la souscription de vingt et un mille sept cent soixante-dix-neuf (21.779) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de vingt et un mille sept cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 21.779,00) par HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

3. Approbation de la souscription de trois mille sept cent quatre-vingt-seize (3.796) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de trois mille sept cent quatre-vingt-seize Euro (EUR 3.796,00) par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour en adopter la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) représenté par trente-huit mille soixante-quinze (38.075) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 25.575,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) par la création et l'émission de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze (25.575) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux vingt et un mille sept cent soixante-dix-neuf (21.779) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de vingt et un mille sept cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 21.779,00) par un apport en numéraire du même montant; et

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux trois mille sept cent quatre-vingt-seize (3.796) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de trois mille sept cent quatre-vingt-seize Euro (EUR 3.796,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant total de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 25.575,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) représenté par trente-huit mille soixante-quinze (38.075) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153273/157.

(100176652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

HH Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 124.035.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 18.11.2010

Frau Jennifer Beyer und Herr Patrick Römer, mit Berufsanschrift in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, scheiden als Geschäftsführer zum 18.11.2010 aus.

Zum neuen Geschäftsführer wird Herr Pascal Espen, mit Berufsanschrift in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. November 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010153274/15.

(100176310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.036.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à.r.l.

Jack Mudde

Manager B

Référence de publication: 2010153298/14.

(100176275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Kravitz & Ashe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.739.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Septembre 2010 que:

- La société Autonome de Révision S.C., ayant son siège social 74 rue de Merl L-2146 Luxembourg à été nommé Réviseur en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Réviseur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153306/14.

(100176775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Kub12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.286.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Massimo TRIPPETTI en sa qualité d'administrateur de la société est acceptée.
2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Alain LAM, fiscaliste, né à Rose Hill (Ile Maurice) le 28 février 1969, demeurant 24, rue du Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153307/15.

(100176544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.765.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FLE Holdco, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142337, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, hat erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "FLE Property 4".

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obgenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch den Verwaltungsrat, innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Teilhaber, durch Satzungsänderung, verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), festgesetzt, dargestellt durch eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile von je zehn Euro (10,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen,

die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner.

Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden.

Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungs-unfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Werden mehrer Geschäftsführer ernannt, bilden sie einen Verwaltungsrat.

Den Vorsitz führt der Vorsitzende des Verwaltungsrates, der aus dem Kreis seiner Mitglieder gewählt wird. Der erste Vorsitzende wird jedoch durch die Generalversammlung gewählt.

Die Geschäftsführer werden bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, ernannt. Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers übt der der alleinige Geschäftsführer die Befugnisse des Verwaltungsrates aus und die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern rechtsgültig gegenüber Dritten vertreten.

Der Verwaltungsrat kann nur Beschlüsse fassen und Verwaltungshandlungen vornehmen, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer bei der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten sind.

Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen. Verwaltungsratssitzungen können gleichermassen durch Konferenzschaltung, Video-Konferenzschaltung oder ähnliches Telekommunikationsmittel, so dass alle Teilnehmer der Sitzung einander hören können, gehalten. Eine solche Teilnahme ist gleichgestellt mit der persönlichen Anwesenheit bei einer Sitzung.

Der Verwaltungsrat kann, einstimmige, Beschlüsse durch Rundschreiben mittels Zustimmung per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder Mail, oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel treffen. Die Gesamtheit der Dokumente bildet das Protokoll zum Nachweis der Verabschiedung des Beschlusses.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Verwaltungsrat, können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2010 enden.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Komparentin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FLE Holdco, das gesamte Kapital zu zeichnen.

Sämtliche eintausendzweihunderfünfzig (1.250) Anteile wurden zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die folgenden Personen werden als Geschäftsführer für unbestimmte Zeit ernannt:

- Herrn Jérôme BALLADUR, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 5. Juli 1960 in Paris (Frankreich), beruflich wohnhaft in F-75008 Paris (Frankreich), 128, boulevard Haussmann,
- Herrn Gilles ETRILLARD, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 2. September 1957 in Talence (Frankreich), beruflich wohnhaft in F-75008 Paris (Frankreich), 128, boulevard Haussmann,
- Herrn Cornelius Martin BECHTEL, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 11. März 1968 in Emmerich (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), 5, avenue Gaston Diderich.

Zweiter Beschluss

Herr Cornelius Martin BECHTEL, vorbenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Dritter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alain Thill, Jean Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2010. Relation GRE/2010/3864. Reçu soixante-quinze euros 75,00- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 18. November 2010.

Référence de publication: 2010153242/183.

(100176780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2010

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des administrateurs, MM. Moÿse DARGAA, Benoît LEJEUNE et Arnaud SCHREIBER, se situe désormais au L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 19.11.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MONT BLANC INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153366/16.

(100176311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

MTLP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2010153367/12.

(100176804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Newfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 septembre 2010 que:
- M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de Mme Nadia WEYDERT, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2008.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153368/13.

(100176915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nibaspa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.356.

Il est à noter ce qui suit:

La modification, à compter de ce jour, de l'adresse d'un Gérant est actée comme suit:

- Madame Nicoletta SPAGNOLI, entrepreneur, demeurant professionnellement à Strada Santa Lucia, 71, I-06125 Perugia.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Certifié conforme et sincère

NIBASPA S. à r.l.

Référence de publication: 2010153369/15.

(100176181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nice Living, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.807.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153370/10.

(100176590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153371/10.

(100176335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nordim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.036.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010153372/10.

(100176817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

**Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greenwich Data (Chesham) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.227.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of GBP 100,000.-, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.492 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 November 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.227, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 1 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 595 of 19 March 2010 (the "Company"). The articles of association (the "Articles of Association") of the Company were last amended on 21 October 2010 by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l."
2. To amend article 1 of the Articles of Association so as to reflect the resolution to be adopted under the preceding item.
3. To amend article 13 paragraph 3 of the Articles of Association.
4. To amend article 14 paragraph 2 of the Articles of Association.
5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to change the name of the Company to "Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l."

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 1 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name " Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 13 paragraph 3 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

"The holders of Class D preferred shares are entitled, as a preferential right over other classes of shares except Class E preferred shares, to a preferred dividend (the "Class D Preferred Dividend") equal to ten percent (10 %) of the cumulative distributable profits (after tax and after payment and/or accrual of all costs and interest and any payment under any profit participating loan (subject to such adjustment or adjustment mechanism as may be agreed between the Company and the shareholders of the Company from time to time) and before any management charges or consultancy fees) of the Company up to ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such Class D Preferred Dividend shall be paid by the Company less any salary and/or consultancy fees or payments received by the respective holders of Class D preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they or their respective service companies may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359) during the period since the last payment of the Class D Preferred Dividend was made and, in the case of the first payment of the Class D Preferred Dividend, since the date that the Class D preferred shares were created."

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 14 paragraph 2 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

"After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed as follows:

- The holders of Class D preferred shares are entitled to preferred liquidation boni equal to ten percent (10 %) of the remaining net assets (calculated by adding back any consultancy fees or payments and subject to such adjustment or adjustment mechanism as may be agreed between the Company and the shareholders of the Company from time to time) of the Company up to ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such preferred boni shall be less any Class D Preferred Dividend received by the respective holders of Class D preferred shares and any salary and/or consultancy payments received by the respective holders of Class D preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359).

- The holders of Class E preferred shares are entitled to preferred liquidation boni equal to fifteen percent (15 %) of the remaining net assets (calculated as set out in the previous paragraph) of the Company exceeding ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such preferred boni shall be less any Class E Preferred Dividend received by the respective holders of Class E preferred shares and any salary and/or consultancy payments (to the extent not already deducted from the preferred boni in relation to Class D preferred shares) received by the respective holders of Class E preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359).

- The said preferred liquidation boni to be paid to the holders of Class D preferred shares and Class E preferred shares when aggregated with any salary and/or consultancy payments made to such holders of Class D preferred shares, Class E preferred shares or their respective service companies and any Class D Preferred Dividends and Class E Preferred Dividends shall be limited to a maximum aggregate amount of eleven million pounds sterling (GBP 11,000,000.-).

- The net assets of the Company remaining after the payment of said preferred dividends shall be equally distributed to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

A comparu:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de GBP 100.000,-, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.492 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Louisa Silcox, avocate, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2010.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 1 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 595 en date du 19 mars 2010 (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société ont été modifiés la dernière fois le 21 octobre 2010 suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société à "Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l."
2. Modification de l'article 1 des Statuts afin de refléter la résolution à prendre sous le point ci-dessus.
3. Modification de l'article 13 paragraphe 3 des Statuts.
4. Modification de l'article 14 paragraphe 2 des Statuts.
5. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société à "Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13 paragraphe 3 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

"Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit, comme un droit préférentiel sur d'autres classes catégories de parts sociales sauf parts sociales préférentielles de Catégorie E, à un dividende préférentiel (le "Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D") égal à dix pour cent (10%) du bénéfice distribuable cumulatif (après impôt et après paiement et/ou amortissement de tous les coûts et de tout l'intérêt et tout paiement selon tout prêt participatif (profit participating loan) (étant soumis à tout ajustement ou mécanisme d'ajustement comme il pourrait être convenu entre la Société et les associées de la Société de temps à autre) et avant tous les frais de gestion ou tout honoraire pour des conseils) de la Société jusqu'à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D à payer par la Société tout honoraire ou paiement du salaire et/ou pour des conseils reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils ou leurs sociétés de service respectives peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359) pendant la période depuis que le dernier paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a été fait et, en cas du premier paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, depuis que la date que les parts sociales préférentielles de Catégorie D ont été créées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 14 paragraphe 2 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

"Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant de la Société sera reparti comme suit:

- Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit à un bonus de liquidation préférentiel égal à dix pour cent (10%) du bénéfice distribuable (calculé en rajoutant tout honoraire ou paiement pour des conseils et étant soumis à tout ajustement ou mécanisme d'ajustement comme il pourrait être convenu entre la Société et les associés de la Société de temps à autre) de la Société jusqu'à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce bonus préférentiel tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs et tout paiement du salaire et/ou pour des conseils reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils peuvent conclure de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359).

- Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit à un bonus de liquidation préférentiel égal à quinze pour cent (15%) du bénéfice distribuable (calculé comme prévu dans le paragraphe précédent) de la Société supérieur à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce bonus préférentiel tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E respectifs et tout paiement du salaire et/ou pour des conseils (dans la mesure non encore déduit du bonus préférentiel relatif à parts sociales préférentielles de Catégorie D) reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils peuvent conclure de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359).

- Lesdits boni de liquidation préférentiels à payer aux détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D et des parts sociales préférentielles de Catégorie E quand ajoutés à tout paiement du salaire et/ou pour des conseils fait aux détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs, de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives et tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E sont limités à un montant total maximum de onze millions livres sterling (GBP 11.000.000,-).

- L'actif net restant après le paiement desdits boni de liquidation préférentiels sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes. Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49044. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153262/194.

(100176617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

NR Participation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NR PARTICIPATION HOLDING S.A.

F. DUMONT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur Président de Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010153374/12.

(100176452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nulea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.651.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 novembre 2010:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société de:
- Mademoiselle Célia Cerdeira, né le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NULEA S.A.

Référence de publication: 2010153375/18.

(100176517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Nulea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.651.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NULEA S.A.

Référence de publication: 2010153376/10.

(100176518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

HK Media Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 66.533.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HK MEDIA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.533, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Halkett SA, société de droit panaméen, avec siège social à Panama City, Edificio Eastern 12, Avenida Federico Boyb, P.O. Box 8807, République de Panama, représentée par son mandataire général Monsieur Jean Wagener, avec adresse professionnelle au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47331. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153277/59.

(100176446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Novus Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.632.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153373/10.

(100176799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153377/10.

(100176856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.